
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 10 mai 2018 à 13 h 30
Bureau d'arrondissement, 6854, rue Sherbrooke Est**

PRÉSENCES :

Monsieur Pierre LESSARD-BLAIS, maire d'arrondissement
Monsieur Éric Alan CALDWELL, conseiller du district d'Hochelaga
Madame Karine BOIVIN ROY, conseillère du district de Louis-Riel
Madame Suzie MIRON, conseillère du district de Tétéraultville

ABSENCES :

Madame Laurence LAVIGNE LALONDE, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Jacques SAVARD, directeur d'arrondissement
Monsieur Pierre MORISSETTE, directeur de la Direction des travaux publics
Monsieur Daniel SAVARD, directeur de la Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social
Monsieur Denys CYR, directeur services administratifs
Monsieur Jean POISSON, chef de division permis et inspections
Madame Annick BARSALOU, secrétaire d'arrondissement subsitut
Madame Annick CHAREST, chef de division relations avec les citoyens et communications

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES :

3 citoyen(ne)s.

Ouverture de la séance.

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 13 h 37. Il indique que pour cette séance, les citoyens pourront poser des questions d'ordre général durant la période de questions prévue au point 10.04, habituellement consacrée exclusivement à des sujets inscrits à l'ordre du jour.

CA18 27 0156

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

Déclarations des élu(e)s.

Madame Karine Boivin Roy félicite le groupe du projet Harmonie qui était finaliste au gala Estime.

Période de questions des citoyens.

Johanne Gaumont La citoyenne mentionne que les trottoirs de la rue Joseph A. Rodier ne sont pas à niveau et que la rue Liébert devrait être refaite en entier. De plus, elle indique qu'il y a beaucoup de bruit sur la rue Curatteau. Elle suggère qu'un double muret soit érigé afin d'atténuer le bruit. Enfin, elle explique que les opérations de déneigement brisent les bordures des trottoirs.

Messieurs Pierre Lessard-Blais et Pierre Morissette répondent à la citoyenne.

Frantz Charneux Le citoyen aimerait savoir si le promoteur du projet de l'ancienne cour de voirie Honoré-Beaugrand a été contacté concernant l'utilisation des terrains pour le jardin communautaire Souigny. De plus, il demande s'il serait possible d'avoir l'électricité au jardin.

Messieurs Pierre Lessard-Blais, Pierre Morissette et Laurent Richer-Beaulieu répondent au citoyen.

CA18 27 0157

Approuver et ratifier les conventions entre la Ville de Montréal et les 14 organismes désignés dans le sommaire décisionnel pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la Politique de l'enfant (2018). Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 139 283 \$.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'accorder et de ratifier un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 139 283 \$, aux organismes suivants pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la Politique de l'enfant 2018.

Organisme	Montant
Maison des Familles de Mercier-Est	11 676 \$
Maison des Familles de Mercier-Est	6 265 \$
L'Antre Jeunes de Mercier-Est	8 531 \$
L'Antre Jeunes de Mercier-Est	8 531 \$
Le Projet Harmonie	15 880 \$
Service des loisirs St-Fabien	8 000 \$
Escale Famille Le Triolet	12 000 \$
Carrefour Familial Hochelaga	6 772 \$
GCC La violence !	17 595 \$
Répit Providence, Maison Hochelaga Maisonneuve	17 052 \$
Chic Resto Pop inc.	12 000 \$
Mouvement ATD Quart Monde	2 670 \$
Compoagnie musicale La Nef	3 570 \$
Petits bonheurs Diffusion culturelle	2 100 \$
Regroupement Entre mamans inc.	3 282 \$
Mercier-Ouest Quartier en santé	3 359 \$

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement des soutiens financiers.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer les conventions au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1186243002

CA18 27 0158

Approuver et ratifier la convention de services entre la Ville de Montréal et l'organisme Y'a quelQu'un l'aut'bord du mur pour la période du 1er mai au 1er octobre 2018, pour la gestion et l'animation du jardin communautaire B.P. Tétreaultville au montant de 23 124,15 \$, taxes incluses et affecter une somme de 21 115,43 \$ provenant des surplus de l'arrondissement.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'approuver et de ratifier la convention de services d'un montant de 23 124,15 \$, taxes incluses, du 1^{er} mai au 1^{er} octobre 2018, entre la Ville de Montréal et l'organisme Y'a quelQu'un l'aut'bord du mur pour la gestion et l'animation du jardin communautaire B.P. Tétreaultville.

D'affecter une somme de 21 115,43 \$ provenant des surplus de l'arrondissement à cette fin.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel à la section « Aspects financiers ».

D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention de services au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1184252001

CA18 27 0159

Approuver la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), dans le cadre du programme PIQM-MADA 2018, pour l'achat ou l'ajout d'équipement pour l'accessibilité universelle des bâtiments à la piscine Pierre-Lorange.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'approuver la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), dans le cadre du programme PIQM-MADA 2018, sous-volet 2.5, pour l'achat ou l'ajout d'équipement pour l'accessibilité universelle des bâtiments à la piscine Pierre-Lorange;

De confirmer l'engagement de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

D'autoriser Monsieur Denys Cyr, directeur des services administratifs de l'arrondissement à conclure une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) relativement à cette subvention;

De mandater Monsieur Denys Cyr, directeur des services administratifs de l'arrondissement de s'assurer du respect de toutes les conditions de cette entente;

De transmettre une copie de cette résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1182818010

CA18 27 0160

Approuver la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), dans le cadre du programme PIQM-MADA 2018, pour l'achat ou l'ajout d'équipement pour l'accessibilité universelle des bâtiments au Centre Pierre-Charbonneau.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'approuver la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), dans le cadre du programme PIQM-MADA 2018, sous-volet 2.5, pour l'achat ou l'ajout d'équipement pour l'accessibilité universelle des bâtiments au Centre Pierre-Charbonneau;

De confirmer l'engagement de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

D'autoriser Monsieur Denys Cyr, directeur des services administratifs de l'arrondissement à conclure une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) relativement à cette subvention;

De mandater Monsieur Denys Cyr, directeur des services administratifs de l'arrondissement de s'assurer du respect de toutes les conditions de cette entente.

De transmettre une copie de cette résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1182818009

CA18 27 0161

Approuver la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), dans le cadre du programme PIQM-MADA 2018, pour l'aménagement d'un sentier multifonctionnel du Lien vert à l'axe Fonteneau visant à favoriser l'accès aux aînés.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'approuver la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), dans le cadre du programme PIQM-MADA 2018, sous-volet 2.5, pour l'achat ou l'ajout d'équipement pour l'aménagement d'un sentier multifonctionnel du Lien vert à l'axe Fonteneau visant à favoriser l'accès aux aînés;

De confirmer l'engagement de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

D'autoriser Monsieur Denys Cyr, directeur des services administratifs de l'arrondissement à conclure une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) relativement à cette subvention;

De mandater Monsieur Denys Cyr, directeur des services administratifs de l'arrondissement de s'assurer du respect de toutes les conditions de cette entente.

De transmettre une copie de cette résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1182818008

CA18 27 0162

Approuver la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), dans le cadre du programme PIQM-MADA 2018, pour l'aménagement du parc Francesca-Cabrini visant à favoriser l'accès aux aînés.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'approuver la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), dans le cadre du programme PIQM-MADA 2018, sous-volet 2.5, pour l'achat ou l'ajout d'équipement pour l'aménagement du parc Francesca-Cabrini visant à favoriser l'accès aux aînés;

De confirmer l'engagement de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

D'autoriser Monsieur Denys Cyr, directeur des services administratifs de l'arrondissement à conclure une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) relativement à cette subvention;

De mandater Monsieur Denys Cyr, directeur des services administratifs de l'arrondissement de s'assurer du respect de toutes les conditions de cette entente.

De transmettre une copie de cette résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1182818007

CA18 27 0163

Approuver la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), dans le cadre du programme PIQM-MADA 2018, pour le réaménagement de l'entrée du parc Pierre-Tétreault visant à favoriser l'accès aux aînés.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'approuver la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), dans le cadre du programme PIQM-MADA 2018, sous-volet 2.5, pour l'achat ou l'ajout d'équipement pour le réaménagement de l'entrée du parc Pierre-Tétreault visant à favoriser l'accès aux aînés;

De confirmer l'engagement de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

D'autoriser Monsieur Denys Cyr, directeur des services administratifs de l'arrondissement à conclure une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) relativement à cette subvention;

De mandater Monsieur Denys Cyr, directeur des services administratifs de l'arrondissement de s'assurer du respect de toutes les conditions de cette entente.

De transmettre une copie de cette résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.05 1182818006

CA18 27 0164

Affecter une somme totale de 65 707,82 \$ afin de réaménager l'espace résiduel du jardin communautaire Souigny.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 65 707,82 \$, taxes incluses, afin de réaménager l'espace résiduel du jardin communautaire Souigny afin de recevoir plus de jardinets et ainsi compenser en partie pour la réduction de surface du jardin communautaire;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à la section « Aspects financiers » du sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.06 1183478003

CA18 27 0165

Affecter la somme de 3 411 300 \$ provenant du surplus de gestion 2017 de l'arrondissement, conformément à la politique approuvée par le conseil municipal.

L'acceptation, par le conseil municipal le 23 avril 2018, d'une politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2017;

Que les surplus de 2017, d'une valeur de 3 411 300 \$, ne seront rendus disponibles qu'après l'application des règles d'affectation prévues à la politique d'attribution des surplus.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'approuver l'affectation de 3 411 300 \$ provenant du surplus de gestion 2017 de l'arrondissement comme suit :

- Déneigement : augmentation de 848 215,94 \$
- SST : augmentation de 138 700,00 \$
- Imprévus : augmentation de 912 939,26 \$
- Autres fins (Division des services techniques et du soutien logistique aux installations) : augmentation de 426 500,00 \$
- Ester en justice : augmentation de 15 993,00 \$
- Divers : augmentation de 1 068 951,80 \$

De prévoir l'utilisation de ces réserves conformément aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur;

D'imputer les surplus conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel, à la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.07 1184525001

Période de questions des membres du conseil.

Aucune question n'est posée.

70.01

Levée de la séance.

Considérant que l'ordre du jour est complété, le maire d'arrondissement, monsieur Pierre Lessard-Blais déclare la séance levée à 13 h 58.

70.02

Pierre LESSARD-BLAIS
maire d'arrondissement

Annick Barsalou
secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 juin 2018.